

Compte rendu du Conseil Municipal du 24 avril 2008

Conseillers présents : 25

Absents excusés ayant donné un pouvoir écrit de voter en leur nom : 2

Olivier Deparis pouvoir à Catherine Le Tyrant, Isabelle Durieux pouvoir à Jean Heintz.

Absents excusés : 2

Christian Wyttyneck, Murielle Fée.

Séance ouverte à 20 h 30.

1) Désignation du secrétaire de séance

David Minard, candidat, est nommé à l'unanimité.

2) Compte rendu du Conseil Municipal du 14 avril 2008

Aucune remarque n'est émise ; le compte rendu est adopté à l'unanimité.

3) Régie Communale de Montdidier - Affectation du résultat 2007

Mme Le Maire

Le 17 avril 2008, le Conseil d'Administration de la Régie Communale de Montdidier, après avoir entendu le Compte Administratif ce jour ;

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2007 ;

Constatant que le Compte Administratif présente les résultats suivants :

Chiffres en Euros	Résultat CA 2006	Virement à la section d'investissement	Résultat exercice 2007	Reste à réaliser 2007	Solde reste à réaliser 2007	Chiffres 2007 à prendre en compte pour l'affectation du résultat
				Pour information		
Investissement	640 864.81		54 816.33	Dépenses 154 816.06	Recettes	574 010.08
				Recettes 33 145.00	Dépenses 121 671.06	
Fonctionnement	1 406 094.48		217 901.52			1 623 996.00

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, le Conseil d'Administration décide d'affecter le résultat comme suit :

1) <u>Excédent global cumulé au 31/12/2007</u>	1 623 996.00
Affectation obligatoire à la couverture du besoin d'autofinancement et/ou à l'exécution du virement prévu au BP (cpt 1068)	
Solde disponible affecté comme suit affectation complémentaire en réserve (cpt 1068) affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (R002)	1 623 996.00
Total affecté au compte 1068.....	
versement à la ville de Montdidier (mandat au compte 672)	150 000.00
2) <u>Déficit global cumulé au 31/12/2007</u>	
Déficit à reporter (D 002)	

Après avis de la commission des finances, le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve les propositions du Conseil d'Administration de la Régie Electrique de Montdidier.

4) Communications sur le Budget Primitif 2008 de la Régie Communale de Montdidier

Madame le Maire,

Par délibération n°275 du 26/11/2002, le conseil a annulé les statuts de la Régie Electrique de Montdidier de l'année 1925 et a décidé de créer, à compter du 01/01/2003, une Régie Communale à caractère industriel et commercial, dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, conformément aux dispositions du décret n°2001-184 du 23/02/2001.

Le budget primitif « principal » de la Régie Communale de Montdidier a été voté, à l'unanimité, par le conseil d'administration, le 17/04/2008. Qui se présente, sans intervention de la ville, comme suit :

Section d'exploitation :

Dépenses de l'exercice	4 393 585. 00 €	
Recettes de l'exercice		3 695 182. 00 €
Excédent reporté		1 623 996. 00 €
	-----	-----
	4 393 585. 00 €	5 319 178. 00 €

Section d'investissement :

Dépenses de l'exercice	690 202. 71€	
Recettes de l'exercice		390 304. 00 €
Reste à réaliser	154 816. 06 €	33 145. 00 €
Excédent reporté		421 569. 77 €
	-----	-----
	845 018. 77 €	845 018. 77 €

Total Général	5 238 603. 77 €	6 164 196. 77€ €
----------------------	------------------------	-------------------------

Le conseil prend acte de ces communications.

B. Garret : Concernant Delsey, il y a des personnes qui ont investi dans ces bâtiments et ils les remboursent sans problème. Nous en avons déjà discuté à une autre occasion, mais vous dites que ce n'était pas supportable par la ville par rapport à certains autres investissements réalisés.

Mme Le Maire : Monsieur, est ce que vous considérez, et là c'est une question de fond, que nous devons acheter des bâtiments sans aucun projet derrière. Nous savons que nous pouvons en récupérer 2 dans une année. Qu'il faudra en supporter le financement. Si vous me dites, moi je suis prêt à voter 100% d'augmentation de la fiscalité, sur la taxe professionnelle, sur le foncier bâti et non bâti et sur la taxe d'habitation, nous aurons un débat. Je ne suis pas dans cette logique là. Ma logique est de se dire qu'il faut anticiper et rester dans un budget maîtrisé. Aujourd'hui, à l'heure où je vous parle, avez-vous connaissance d'un projet industriel à Montdidier et qui a besoin d'un bâtiment demain matin ?

B. Garret : Vous en avez peut-être vous ?

Mme le Maire : Oui, j'en ai et je travaille dessus. Mais ces gens là ne sont pas prêts à être là demain matin, cela voudra probablement dire que si un projet abouti, nous devons supporter avec l'ensemble des contribuables de Montdidier une lourde location peut être pendant 3, 4 ou 5 mois pour remettre à niveau des bâtiments. Nous sommes dans une phase d'anticipation. A la tête d'une municipalité il est important de se dire : aujourd'hui j'ai un peu de recettes qu'est ce que j'aurai dans 6 mois et quel sera l'impact dans les finances locales. Je ne vous rejoins pas sur la position de l'achat du bâtiment Delsey, car aujourd'hui en dehors de l'ESAC, je n'ai eu aucune demande concernant ce bâtiment. Si j'avais suivi votre raisonnement, je devrais pour ce bâtiment : le rembourser, le remettre à niveau, y apporter certaines modifications sans aucune garantie de pouvoir y accueillir des entreprises. La Simop va partir, il va donc falloir essayer de relouer ou de revendre ces bâtiments, on se doit d'être mesuré.

B. Garret : C'est aussi une priorité, une priorité aussi importante pour la ville.

Mme Le Maire : Attendez Monsieur, je crois que nous ne nous sommes pas bien compris. Quand je rachète les bâtiments de la Simop c'est parce que je considère que le développement économique est la priorité de la ville. Depuis que nous sommes installés, on ne peut pas dire que nous n'avons pas essayé d'œuvrer au développement économique. Le développement économique ce n'est pas que le développement industriel. Nous venons d'obtenir le financement pour ouvrir l'HAD avec 30 lits qui va générer des créations d'emplois au niveau du Centre Hospitalier, on favorise le développement économique. Nous travaillons sur l'extension de la zone commerciale là, encore on favorise le développement économique. Quand on essaye de professionnaliser parfois des artisans ou des commerçants à l'échelle du canton ou que l'on imagine la construction de logements où des entreprises vont devoir venir travailler, on génère encore et toujours de l'activité économique. Pour nous, l'activité économique est un des moteurs essentiels pour cette ville.

Madame le Maire :

donne lecture du budget primitif 2008 dont la balance s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement

- Dépenses

Opérations réelles	5 977 080 €
Opérations d'ordre	122 500 €
Virement à la section d'investissement	577 500 €
Total des dépenses de fonctionnement	6 677 080 €

- Recettes

Opérations réelles	5 808 560 €
Excédent reporté	868 520 €
Total des recettes de fonctionnement	6 677 080 €

Section Investissement

- Dépenses

Opérations réelles	3 269 000 €
Reste à réaliser	652 856 €
Résultat reporté	57 906 €
Total des dépenses d'investissement	3 979 762 €

- Recettes

Opérations réelles	1 991 500 €
Opérations d'ordre	700 000 €
Virement de la section de fonctionnement	577 500 €
Affectation	282 250 €
Reste à réaliser	428 512 €
Total des recettes d'investissement	3 979 762 €
Total Général	10 656 842 €

Après avis favorable de la commission des finances, le conseil, après en avoir délibéré, à la majorité, le budget primitif Ville 2008,

- par opération s'agissant de la section d'investissement,
- au niveau du chapitre en ce qui concerne la section fonctionnement.

25 votants

20 pour

5 contre (Mmes Mercier, Durieux et Mrs Garret, Heintz, Sammiez)

7) Budget primitif 2008 - Annexe 1 (PSI)

Mme le Maire fait lecture du budget annexe n°1 PSI 2008 qui est arrêté comme suit :

Section investissement

Dépenses réelles	475 500 €	Recettes réelles	423 395 €
Dépenses d'ordre	-	Affectation	47 125 €
Reste à réaliser	-	Excédent reporté	4 980 €
	-----		-----
	475 500 €		475 500 €

Section d'exploitation

Dépenses réelles	40 000 €	Recettes réelles	50 000 €
Affectation	47 125 €	Excédent reporté	37 125 €
	-----		-----
	87 125 €		87 125 €
Total général	562 625 €		562 625 €

Après avis favorable de la commission des finances, le conseil, à la majorité, vote, le budget primitif 2008 annexe n°1 Atelier relais PSI.

12) Effectif du personnel - Année 2008

Sur proposition du Maire, après avis de la Commission des Finances, et après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité,

- arrête l'effectif du personnel comme suit :

Grade ou emploi	Catégorie	Effectif budgétaire
Directrice générale des services	A	1
Secteur administratif		
Attaché	A	1
Attaché principal	A	1
Rédacteur chef	B	1
Rédacteur	B	4
Adjoint administratif de 1 ^o classe	C	7
Adjoint administratif de 2 ^o classe	C	2 1 à 27.5/35°
Adjoint administratif principal de 1 ^o classe	C	3
Adjoint administratif principal de 2 ^o classe	C	2
Secteur technique		
Contrôleur des travaux	B	1
Agent de maîtrise	C	2
Adjoint technique de 1 ^o classe	C	3
Adjoint technique de 2 ^o classe	C	35 2 à 30/35° 3 à 31.5/35° 1 à 30.5/35° 4 à 17.5/35° 1 à 32.25/35° 1 à 28/35° 1 à 27.5/35° 1 à 26/35°
Adjoint technique principal de 1 ^o classe	C	3
Adjoint technique principal de 2 ^o classe	C	8
Secteur social		
Agent spécialisé des écoles maternelles 1 ^o classe	C	10
Agent spécialisé des écoles maternelles 2 ^o classe	C	1 1 à 30.5/35° 1 à 21/35°
Secteur médico-social		
Psychologue	A	1 à 3/35°
Secteur sportif		
Educateur des activités physiques et sportives hors classe	B	1
secteur animation		
Adjoint d'animation 2 ^o classe	C	1 à 30.5/35°
Police municipale		
Chef de service de police municipale de classe supérieure	B	1
Brigadier chef principal	C	2
Brigadier	C	1
Gardien	C	1
Garde champêtre principal	C	1
Emplois divers		
Assistants spécialisés enseignement artistique	B	15

Contrat accompagnement emploi		10
CAE service civil volontaire		7
Contrat avenir		20
Apprentis		5

13) Acompte sur subvention à l'école Sainte Thérèse

Sur proposition du Maire, après avis favorable de la Commission des Finances, et après en avoir délibéré, à la majorité, le Conseil,

- décide dans le cadre du contrat d'association, de verser un acompte de 25 000 €, à valoir sur la participation de la ville concernant les élèves de Montdidier fréquentant l'école Ste Thérèse, au titre de l'année 2008.

- Cette dépense sera réglée au moyen des crédits inscrits au budget article 6558.

25 votants

24 pour

1 abstention (M. Marié)

14) Réhabilitation des bâtiments scolaires – Désignation d'un Maître d'œuvre

Par délibération 926 du 29 octobre 2007, le Conseil a décidé de réaliser des travaux de réhabilitation des 5 écoles, échelonnés sur trois années, dans le cadre de ses références en ville pilote de la maîtrise de l'énergie.

Le cabinet « Energie Demain » a estimé ces travaux à 1 089 000 € HT.

Pour mener à bien ce projet il y a lieu de désigner un Maître d'œuvre.

Sur proposition du Maire, après avis favorable de la Commission des Finances, le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

autorise le Maire :

⇒ à lancer un marché de maîtrise d'œuvre suivant la procédure de marché adapté, en application du code des marchés publics et notamment les articles 26-2, 28 et 74,

⇒ à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

15) Tarifs CLSH –CAMPS

Les tarifs 2008 des centres de loisirs ont été votés par délibération 938 du 20 décembre 2007.

Pour les camps extérieurs les tarifs sont basés sur des séjours d'une durée de 5 jours, or cette année certains camps se dérouleront sur 2 jours, d'où la nécessité de fixer des nouveaux tarifs.

Sur proposition du Maire, après avis de la commission de finances le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide d'appliquer les tarifs suivants :

Familles de Montdidier

Bénéficiaire de l'aide de la CAF

Tranche	A	20 €
	B	25 €
	C	30 €

Ne bénéficiant pas d'aide			
Tranche	ABCD		42 €
	E		45 €

Familles non domiciliées à Montdidier (canton)

Bénéficiaire d'aides de la CAF & MSA			
Tranche	ABC		38 €
	Autres		55 €

Familles, autres départements 60 €

16) Occupation du domaine public – Droits de place

L'article L 2213-6 du Code Général des Collectivités Territoriales permet au Maire de délivrer des permissions de stationnement ou de dépôts temporaires, sur la voie publique, sous réserve que cette autorisation n'entraîne aucune gêne pour la circulation et la liberté du commerce.

Sur proposition du Maire, après avis de la commission de finances, le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- * d'instaurer un droit de place, pour les commerçants et notamment les cafés qui désirent installer une terrasse fixe (non démontable chaque soir) devant leur commerce,
- * de fixer le droit de place annuel à 50 € le mètre carré, avec un minimum d'encaissement de 50 €,
- * pour le recouvrement de cette taxe, un titre de recettes sera établi.

17) Course cycliste – Grande boucle féminine internationale – Convention avec EDICOROPE

Le « Vélo féminin » club organisateur, a confié la régie exclusive à la société EDICOROPE dont l'objet consiste à organiser des événements sportifs et notamment « la Grande Boucle Féminine Internationale ». Cette course se déroule en plusieurs étapes et la ville de Montdidier a été choisie comme Ville Départ le jeudi 19 juin 2008. Pour définir les besoins et l'organisation une convention définissant les tâches de chacun doit être signée.

Sur proposition du Maire, après avis de la commission des finances, le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- autorise le Maire à :

- signer une convention avec la Société EDICOROPE, dont le siège est au 17 rue Beau Soleil 31180 – Rouffiac-Tolosan,
- à régler à ladite société une participation financière de 3 000 €.

18) Location de salles – Tarifs 2008

Par délibération n°941 du 20 décembre 2007, le Conseil a fixé les tarifs de location de salles. Or, depuis quelques temps des organismes de formation, d'insertion et autres sollicitent de plus en plus les salles de l'Hôtel de Ville et de la rue Le Caron pour y dispenser des cours. Il est donc envisagé de fixer, pour ces organismes un prix de location.

Sur proposition du Maire, après avis de la commission de finances, le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

⇒ fixe un tarif de location pour les salles suivantes :

- salle de l'hôtel de ville (Maurice Blanchard) et salle rue Le Caron

La journée 75 €
La demi-journée 40 €

- salles de l'Hôtel de ville (verte, blanche & RIG)

La journée 50 €
La demi-journée 25 €

19) Communications du Maire

Arrêté du 11/04/2008

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 25 mars 2008 donnant délégations au Maire ;

Considérant que le service de l'eau et l'assainissement a du se doter d'un progiciel pour la facturation ;

Considérant qu'il y a lieu d'obtenir des prestations d'assistance informatique complémentaires au contrat de maintenance;

Vu la proposition de Visa Informatique ;

A R R E T O N S

Article 1. – Une convention d'assistance informatique n°1683 sera signé avec Visa Informatique, 29 boulevard du 11 novembre à Loudun (86200).

Article 2. – Le montant de la redevance annuelle est de 350.00€ HT.

Article 3. – Le contrat est conclu pour une durée d'un an renouvelable par reconduction expresse.

Article 4. – Madame la Directrice Générale des Services et Madame la Receveuse Perceprice sont chargées, chacune en ce qui la concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait en 6 exemplaires
Montdidier, le 11 avril 2008
Le Maire

Catherine Le Tyrant

Reçu en Sous Préfecture
Le 17/04/2008

